Jusqu'à 99 € de remboursement

Pour l'achat d'un Pack Alerte Vidéo avec l'offre Maison Sécurisée

Offre valable du **03/11/2026** au **03/05/2027** inclus

Connectez-vous sur odr.sfr.fr

OU

Flashez le QR code :

1. **Sélectionnez l'offre de remboursement concernée**
2. **Complétez le formulaire de demande de remboursement**
3. **Validez votre demande et suivez l'avancée sur odr.sfr.fr**

Êtes-vous éligible ? *(Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous)*

- **Vous êtes nouveau client Maison Sécurisée.**
- **Vous avez acheté, entre le 03/11/2026 et le 03/05/2027, le Pack Alerte Vidéo.**
- **Vous avez souscrit entre ces mêmes dates simultanément un abonnement à l'offre Maison Sécurisée.**

Jusqu'à 99 € euros remboursés. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

- **Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.**
- **Saisissez votre identifiant et mot de passe**
- **Sélectionnez l'offre de remboursement concernée**
- **Validez le formulaire sans oublier de saisir votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier**

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 5 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Cet avoir sur une ou plusieurs factures ne donne pas droit à un remboursement en numéraire. En cas de résiliation du contrat, l'avoir non utilisé, entièrement ou en partie, ne fera pas l'objet d'un remboursement. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après un délai de 6 mois suivant la fin de l'offre de remboursement. Un seul remboursement par numéro de contrat dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).